

FORMATION VERIFICATIONS GRUES AUXILIAIRES RECYCLAGE

GRUE

Diagnostic et vérification générale périodique des Grues auxiliaires.
Formation théorique et pratique en rapport avec la législation en vigueur.

Présentiel - Synchron

Objectifs

Etre capable de vérifier les Grues auxiliaires conformément à la réglementation et aux normes en vigueur.

Public Visé

Techniciens, réparateurs, mécaniciens, électriciens, etc...touchant à la réparation et aux vérifications réglementaires des grues auxiliaires.

Pré Requis

Les participants doivent avoir suivi une formation initiale à la réalisation des visites générales périodiques des grues auxiliaires et être en possession de l'attestation de formation correspondante. Celle-ci doit nous être transmise pour validation de l'inscription.

Objectifs pédagogiques et d'évaluation

- Acquérir les notions de conformité prescrites dans la directive européenne 2006/42/CE.
- Acquérir les données normatives prescrites par l'EN 12999 et NF E 52-088.
- Connaître les dispositions de la réglementation en vigueur concernant les vérifications imposées par le Code du Travail et codifiées dans l'arrêté du 1er mars 2004 relatif aux vérifications des appareils et accessoires de levage.

Parcours pédagogique

• **Préambule de la formation:**

Tour de table permettant à chaque participant de se positionner par rapport à la formation, à ses attentes et aux objectifs à atteindre. Rappel du règlement intérieur et présentation du programme de la formation.

• **Réglementation appareils de levage:**

Obligations des constructeurs:

Directive 2006/42 dite "Directive machines"

Normes EN 12999- NF E 52-088 - Historique

Obligations des utilisateurs:

Code du Travail - Articles : R4323-22 / R4323-23 / R4323-28 / Arrêtés du 1er et 2 mars 2004.

• **Analyse réglementaire :**

Procédure de vérification:

1. Mise en service
2. Vérification périodique
3. Remise en service

• **Application pratique :**

Mise en situation sur appareil. (Sous réserve de disponibilité des appareils.)

• **Mise en oeuvre des tests et évaluation des connaissances :**

1. Evaluation écrite, sous forme de QCM, portant sur les parties théoriques et pratiques étudiées pour validation des connaissances.
2. A l'issue de l'évaluation et si la note obtenue est supérieure à 10/20, une attestation et une licence seront remises au stagiaire.

Méthodes pédagogiques

- Formateur
- Salle de formation
- Vidéo projecteur
- Grue auxiliaire / Gabarits pour les essais pratiques
- Documentation technique et schémas hydrauliques
- Support pédagogique sur diaporamas pendant la formation
- Support papier remis au stagiaire

Qualification Intervenant·e·s

Expert hydraulicien

MANUTEST - Numéro de déclaration d'activité (ne vaut pas agrément de l'état) : 53351063635

MANUTEST

Z.A Piquet NORD - 35370 ETRELLES

Tél. : 02.99.00.76.78 - Site internet : <http://manutest.com> - E-mail : formations@manutest.com
SASU au capital de 10000 - N° TVA Intra. : FR41521334011 - Code NAF : 7120B

Méthodes et modalités d'évaluation

Evaluation écrite sous forme de QCM portant sur les parties théorique et pratique étudiées pour validation des connaissances.

Modalités d'accessibilité handicap

Nos formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap, veuillez contacter la référente Handicap, Mme TEVEU Coralie.

Durée

7.00 Heures **1** Jour



Contactez-nous !

Coralie TEVEU
Responsable formations

Tél. : 0299007678
Mail : formations@manutest.com